

## DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 23 mai 2019

No de dossier : 540603-13

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 2.55  
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET:**     ✦ **Demandes de révision de la décision D-2018-149 rendue dans le dossier R-3952-2015**  
              ✦ **Dossiers de la Régie : R-4073/4074-2018**

Chère consœur,

Nous accusons réception de la lettre de Boralex à la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») datée du 17 mai 2019 (B-0033) relativement à sa demande de vérifier si la présence de Monsieur Sylvain Moore est requise lors de l'audience prévue les 6 et 7 juin 2019.

Puisque le dossier R-4074-2018 a trait à une demande de révision de la décision D-2018-149 rendue par la première formation dans le dossier R-3952-2015 et non dans le contexte d'un dossier au fond, RTA réitère que la directive de la Régie évoquée au paragraphe 86 de la décision D-2018-149 permettra à Boralex de soumettre tout élément de preuve dans un autre dossier visant une demande de modifications au Registre en lien avec la classification et les particularités de son poste de départ. Pour ces raisons, notre cliente Rio Tinto Alcan inc. (« **RTA** ») s'en remet à la Régie quant à la question posée par Boralex dans sa correspondance puisqu'elle ne relève pas de RTA.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

**Dentons Canada S.E.N.C.R.L.**

Pierre D. Grenier  
PDG/ld

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay, HYDRO-QUÉBEC  
Me Éric Dunberry, NORTON ROSE FULBRIGHT